

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique limitée à 5 personnes (règlementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

Mmes DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

**Absents excusés** :

CARO Véronique donne pouvoir à HAMEAU Véronique  
LA PORTA Christophe

**Secrétaire de Séance** : DE MIRANDA Anne-Marie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 17

**Votants** : 18



**Délibération 2024-20 : demande d'avis – D'Aucy Orléans**

La Société D'Aucy Orléans a présenté une demande afin d'actualiser le plan d'épandage des déchets issus de ses activités agroalimentaires exercées sur le territoire de la commune de La Chapelle Saint Mesmin.

Après examen de cette demande par l'inspection des installations classées, cette autorisation ne constitue pas une modification substantielle et n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Une partie de la commune de Huisseau-sur-Mauves étant concernée par ce plan d'épandage, le Conseil Municipal est invité à transmettre son avis sur ce plan.

Madame De MIRANDA demande si des dates sont fixées pour procéder à l'épandage. Monsieur le Maire confirme mais elles ne sont pas encore connues.

Madame PERROCHON précise que le contenu des épandages reste souvent très longtemps en place et des odeurs nauséabondes se développent.

Madame Gay informe que lors du transport il y a pollution, vu que du liquide s'écoule des camions et tombe sur les routes.

Monsieur SENEE précise que lorsque le contenu est déposé 3 semaines voire 1 mois avant la date de l'épandage, les mauvaises odeurs se diffusent et de surcroît quand le dépôt se fait un vendredi soir, cela peut gâcher des week-ends.

Monsieur FAGOT souhaite que les conditions d'épandage soient définies.

Monsieur PUYRENIER demande si ce sont les agriculteurs qui sont à la demande de ce procédé d'épandage. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la société d'Aucy qui est à l'initiative de la recherche de terre pour épandre.

Madame L'HELGOUALC'H demande si ces épandages peuvent être mis dans les méthaniseurs. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de méthaniseurs dans notre secteur.

Monsieur PUYRENIER demande quels sont les agriculteurs concernés. Monsieur le Maire répond que la commune n'a connaissance que des zones d'épandage et que les parcelles concernées doivent avoir un sol argileux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, **à l'unanimité**, un avis favorable sur le plan d'épandage proposé par D'Aucy Orléans, **sous conditions** :

- Pas de d'épandage du vendredi soir au lundi matin
- L'enfouissement doit être réalisé sous 48h après l'épandage.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 11/07/2024

La secrétaire de séance

Anne-Marie DE MIRANDA

Le Maire

Jean-Pierre BOTHEREAU

